



## **LE COMITÉ INDÉPENDANT D'ÉVALUATION DES 80 KM/H DEMANDE L'ACCÈS AUX DONNÉES DE L'ACCIDENTALITÉ ROUTIÈRE AU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.**

Le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h s'est donné pour mission de mesurer l'efficacité et la pertinence de la baisse de la limitation de vitesse de 90 à 80 km/h sur les routes du réseau secondaire en termes d'amélioration de la mortalité et de l'accidentalité routières, et au regard des conséquences de la mesure en termes de mobilité et de coûts économiques et sociaux pour les publics et les territoires concernés.

**Le Comité a tenu aujourd'hui, jeudi 27 septembre 2018, sa première réunion, l'occasion pour ses membres de formuler officiellement leurs requêtes aux pouvoirs publics. Pour mener à bien cette mission d'intérêt général, le Comité a en effet besoin d'avoir accès à des éléments précis et non contestables, telles les données brutes de la mortalité routière et les bulletins d'analyse des accidents corporels (fichiers BAAC). Le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h demande donc au ministère de l'Intérieur de lui fournir ces éléments, nécessaires à la transparence de l'expérimentation voulue par le Gouvernement et à l'information des usagers de la route.**

### **Des méthodes gouvernementales opaques**

Si, face à la polémique qui ne désenfle pas quant à la baisse généralisée de la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires, le Président de la République Emmanuel MACRON a déclaré qu'il s'agissait d'une « expérimentation » de deux ans, à l'issue de laquelle un bilan serait réalisé pour déterminer si la mesure était efficace pour réduire la mortalité routière, il n'a jamais précisé quels indicateurs seraient pris en compte pour réaliser cette évaluation, ni confirmé que les résultats obtenus feraient l'objet d'une communication publique.

Pour Pierre CHASSERAY, secrétaire et porte-parole du Comité, le manque de transparence de l'État sur les méthodes qu'il emploie n'est pas une nouveauté : « Déjà, au terme de la précédente expérimentation des 80 km/h qui s'était déroulée entre 2015 et 2017, il avait fallu la mobilisation des médias, du Sénat et de l'Assemblée nationale pour pousser la Sécurité routière à en publier les résultats. Finalement, ce n'est qu'après la diffusion d'une étude réalisée par « 40 millions d'automobilistes » que le Premier ministre a consenti à révéler aux Français les conclusions (peu probantes) du test, tout en précisant que cela n'avait pas pesé sur sa décision d'étendre la mesure à l'ensemble du territoire. »

### **La sécurité routière est l'affaire de tous et exige la transparence**

Tous les membres du Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h sont intéressés au premier chef par la sécurité routière. D'ores et déjà, ils demandent donc officiellement au ministère de l'Intérieur de pouvoir accéder à toutes les données relatives à l'accidentalité et à la mortalité routières :

« Le Comité indépendant d'évaluation des 80 km/h engage ses travaux sans *a priori*. En retour, il attend donc de l'Administration une pleine coopération dans la communication des données utilisées et une transparence parfaite quant aux méthodes mises en œuvre et aux résultats obtenus » indique Jean-Luc MICHAUD, président du Comité.

En fonction des éléments obtenus de la part du ministère de l'Intérieur, le Comité publiera un premier bilan des 80 km/h au cours du mois d'octobre, qui portera sur l'accidentalité et la mortalité routières des mois de juillet, août et septembre 2018, soit après un trimestre de mise en œuvre de l'abaissement de la limitation de vitesse sur les routes secondaires françaises.



COMITÉ INDÉPENDANT  
D'ÉVALUATION DES 80KM/H